



Etablissement scolaire Ursy

Informations 1H rentrée 2026



Déroulement de la soirée



- Présentation des intervenants
- En images, quelques activités réalisées par les élèves de 1-2H
- Divers aspects organisationnels
- Communication
- Transports scolaires
- SLPP (service de logopédie, psychologie et psychomotricité)
- AES (accueil extra-scolaire)
- Horaires 1-2H
- Visite des futurs 1H
- Catéchèse œcuménique à l'école enfantine
- A vous la parole
- A qui s'adresser
- Visite des classes
- Verrée

Organisation de l'école primaire

Concordat Harnos :

- ❖ Pour toute la Suisse, entrée à l'école à 4 ans révolus au 31 juillet.
Pas de possibilité d'entrée anticipée
- ❖ 11 années de scolarité obligatoire dont 2 ans d'école enfantine
- ❖ Plan d'études romand (PER)
- ❖ Report d'entrée possible selon courrier reçu (délai 31 mars)



Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Ils collaborent avec l'école dans sa tâche pédagogique et l'école seconde les parents dans leur action éducative.

Les parents sont régulièrement informés par le corps enseignant du parcours scolaire de leur enfant et du déroulement de la scolarité. Réciproquement, les parents informent le corps enseignant de tout événement important susceptible d'influencer la situation scolaire de leur enfant.

Les parents se conforment aux attentes de l'école, en particulier aux consignes du corps enseignant. En cas de conflit, ils peuvent s'adresser aux autorités scolaires.

A la rentrée 2026

- 5 classes enfantines
 - 16 classes primaires
 - Environ 400 élèves
 - 40 enseignants (titulaires-enseignantes spécialisées-enseignantes AC – FLS – Appuis)
 - Un travailleur social en milieu scolaire
 - Des thérapeutes des SLPP
 - L'AES
 - Un concierge
-
- 2 bâtiments
 - 2 halles de gymnastique – une salle de rythmique



Mandat du directeur d'établissement

Le ou la directrice d'établissement primaire est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de leur établissement, de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels ils représentent l'établissement.

Mandat du conseil des parents

Cette institution voulue par l'autorité cantonale, même si elle est dépourvue de compétences décisionnelles, a un rôle des plus importants dans la mise en place d'une collaboration fructueuse école-parents, au travers d'une large palette de thème dont voici un aperçu non exhaustif :

- Relayer les préoccupations des parents d'élève.
- Proposer des soirées prévention (numérique, harcèlement...)
- Se préoccuper des transports scolaires : conditions de transport, sécurité sur le chemin de l'école, pédibus...
- Soutenir activement la vie de l'école (appui logistique lors des manifestations).
- Membres : Mmes Jana Rieben, Louise Anne Montagrin, Véronique Armada, Kristel Waridel, Larissa Buonamico, Alexandra Dutoit, Annick Romanens et M. Nicolas Ronsin + Mme Chloé Savary, conseillère communale, Mme Murielle Chappot représentante des enseignants et Françoise Chevalley, directrice d'établissement.

Mandat du TSS (travailleur social en milieu scolaire)

Il s'articule autour de 4 axes :

- **Climat scolaire** : favoriser la qualité du climat scolaire et soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation
- **Soutien socio-éducatif** : soutenir les élèves dans leur intégration scolaire et sociale
- **Collaborations internes et externes** : collaborer avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les familles et les professionnels
- **Prévention et détection précoce** : s'engager dans des actions socio-éducatives répondant aux besoins des élèves ou des dynamiques de classe

Les TSS sont facilement accessibles au sein de l'école. Ils interviennent sur demandes des élèves, des familles, des enseignants, de la direction ou d'autres professionnels du réseau.

Dans notre établissement, c'est M. Oumar Sow qui occupe ce poste à environ 40%. Vous pouvez le joindre par mail oumar.sow@edufr.ch .

Quelques règles :

Obligation de fréquentation.

Parents responsables du respect de l'horaire (ponctualité).

Sur le chemin de l'école responsabilité des parents.

Surveillance assurée 10 mn avant et après l'école et durant la récréation. Pour les enfants qui prennent les bus, la surveillance est faite depuis l'arrivée du premier bus et jusqu'au départ du dernier.

Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et places de récréation. Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire. Seuls les enfants et les divers intervenants scolaires sont autorisés dans le périmètre scolaire.

Absences: **à annoncer avant le début des classes** (certificat médical dès 5 jours week-end compris) par Klapp en priorité.

14 semaines de vacances scolaires, donc en principe aucune demande acceptée de congé avant ou après celles-ci. Sauf pour les congés spéciaux exceptionnels : regroupement familial pour événement officiel à l'étranger (mariage, baptême...), formulaire à adresser au directeur de l'école au moins trois semaines à l'avance.

Jours joker (4 demi-jours durant l'année, **selon conditions**).

Vacances: respect du calendrier consultable sur le site de l'Etat de Fribourg



Infos - propreté

- Lorsque les parents inscrivent à l'école obligatoire un enfant qui doit être scolarisé (lorsque l'enfant, au 31 juillet, a atteint quatre ans révolus, cf. art. 6, al. 1 de la Loi sur la scolarité obligatoire LS), on est en droit de supposer que l'enfant est suffisamment << propre >> et indépendant durant le temps d'enseignement et qu'il a déjà appris à la maison à se rendre aux toilettes. S'il existe un doute à ce sujet de la part des parents, ils utilisent la plupart du temps le droit octroyé à l'art. 6, al. 2 LS et font la demande d'obtenir une dérogation permettant de repousser d'une année l'entrée à l'école obligatoire.
- Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant, notamment de l'éducation à la propreté, et informent le corps enseignant de tous les événements importants qui peuvent avoir une influence sur la situation scolaire de leur enfant (art. 30, al. 3 LS).
Si un enfant devait montrer des difficultés avec la propreté au moment de l'entrée en scolarisation, il peut être attendu des parents qu'ils communiquent cela, ainsi que les mesures prises, au corps enseignant ou à la direction d'école avant le début de l'école.
- Le changement des couches ne fait pas partie des tâches décrites par le mandat professionnel du corps enseignant. En cas de besoin de changement de couches, l'enseignante ou l'enseignant contacte les parents ou une personne adulte désignée au préalable par les parents. Les parents ou la personne désignée par eux sont responsables de cette tâche. Par respect pour l'intégrité des élèves, il convient pour le corps enseignant de respecter son rôle relatif au mandat professionnel.

La communication

Essentielle aux bonnes relations.

Si cela concerne la scolarité de votre enfant, prendre contact en premier lieu avec les enseignants. Dans un deuxième temps vous pouvez contacter la direction.

L'application Klapp est le canal principal de communication.

- Application officielle du canton de Fribourg
- Mise en place obligatoire dans les établissements depuis 2024
- Utilisation simple, règles précises, économie de papier
- Possibilité d'installer l'application sur tablette, smartphone, page web
- Sert à la transmission d'informations d'ordre général entre l'école et les parents
- Les parents qui ne désirent pas utiliser l'application sont avertis par mail (actuellement on a 100% de connectivité)
- Vous recevrez en juin une invitation à installer Klapp, via un code personnel



Vous pouvez également atteindre les enseignants par téléphone ou par mail. Attention, les enseignants ne sont pas autorisés à utiliser l'application WhatsApp dans le cadre professionnel.

Transports scolaires

Sous la responsabilité de la commune.

Pour la bonne marche des transports :

Transport en bus adapté, pas besoin de réhausseur.

L'enfant respecte les horaires et la charte des transports.

L'enfant prend le bus à l'arrêt octroyé par la commune selon son lieu de domicile.

Les bus scolaires sont réservés exclusivement aux trajets en lien avec l'école. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisé comme bus pour se rendre, aller jouer, manger ou autre chez un/une ami/amie.

L'enfant arrive un peu en avance pour prendre son bus.

Les horaires seront en ligne dès le 20 août et un courrier vous parviendra avec toutes les infos.

Toute demande de modification doit être adressée à **Mme Chloé Savary** chloe.savary@ursy.ch





- **Qui sommes-nous?** un service thérapeutique offrant des mesures d'aide aux élèves en difficultés.
- **Comment déposer une demande?** Les parents sont responsables =>
un contact préalable au.x thérapeute.s du.des secteurs concerné.s >
une fiche124 complète > transmise à l'administration > validée par la Direction des SLPP.
Ces étapes évaluent la situation, proposent des pistes et alternatives, refusent la demande.
- **Nos listes d'attente:** Un délai de 6 mois au minimum est à prévoir. Des prestations ponctuelles peuvent-être proposées. Le.la thérapeute prend contact avec les parents dès la libération d'une place.
- **Nos lieux d'interventions:** Carré d'As à Romont, Vicariat à Châtel St-Denis, tous les cercles scolaires de la Glâne et de la Veveyse.
- **Notre site internet:** www.slpp-gv.ch pour tous compléments d'informations

Accueil extrascolaire d'Ursy



- Collaboration entre l'accueil et l'école sur le plan organisationnel.
- Les intervenants prennent en charge les enfants de l'école enfantine directement dans le bâtiment.
- On les distingue à leur gilet orange qui les différencie des enseignants qui eux ont des gilets jaunes quand ils font la garde des élèves.
- L'accueil dépend de la Commune et non de l'établissement scolaire.



***Présentation de l'AES
par les enfants***



***Inscription à l'AES 16.03.26
au 15.04.26***



ursy.monportail.ch



***Dernières inscriptions
pour les unités spéciales
des 1H et 2H le 07 août
2026***



AES vacances

Du 12.10.26 au 16.10.26

Du 05.04.27 au 09.04.27

Du 12.07.27 au 16.07.27

Horaire des classes de 1-2H

8h-11h40 / 13h35-15h15

- Du 27 août au 4 septembre :

	Jeudi 27 août	Vendredi 28 août
Matin	2H	2H
Après-midi	1H	2H

	Lundi 31 août	Mardi 1 septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre	Vendredi 4 septembre
Matin	2H	2H	1H	2H	2H
Après-midi	1H	1H		1H	2H

- A partir du 7 septembre, reprise de l'horaire habituel :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1-2H	2H	1H	2H	2H
Après-midi	1H	1-2H		1-2H	2H

Accueil des futurs 1H

- **Mercredi matin 24 juin de 9h15 à 10h15**
- Accueil dans la cour
- Vous allez recevoir une invitation par courrier fin mai dans lequel sera également mentionné la classe fréquentée et les noms des enseignants pour la rentrée.
- Dès 10h15, possibilité de rencontrer un des chauffeurs et de monter dans son bus.



Rencontres

Les rencontres ont lieu durant l'école et sont fixées avec les enseignant(e)s sous forme de cinq temps forts de 90 minutes durant l'année.

La plupart du temps, les enfants de 1H et 2H sont rassemblés. Les rencontres sont animées par un duo catholique et réformé.

Les animatrices sont formées ensemble aux plans théologique, pédagogique et didactique.

La catéchèse s'adresse aux enfants réformés et catholiques mais elle est ouverte à tous.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement :

Église évangélique réformée
du canton de Fribourg
servicedeformation@ref-fr.ch

Église catholique
dans le canton de Fribourg
catechese@cath-fr.ch

Pour en savoir plus :



Catéchèse œcuménique à l'école enfantine 1-2H





A vous
la parole

A qui s'adresser ?

Représentante de la commune :

Chloé Savary conseillère communale , chloe.savary@ursy.ch

Inspecteur du 5^{ème} arrondissement :

Sylvain Lang, sylvain.lang@fr.ch

Directrice d'établissement :

Françoise Chevalley, dir.ep.ursy@edufr.ch , 021 909 19 51, 079 320 48 42

Conseil des parents : conseil-parents@ursy1.ch

Accueil extra-scolaire :

Veronica Gomez, aes@ursy.ch , 077 523 77 13

Site de la commune : www.ursy.ch





Visite des classes



Verrée dans le hall salle rythmique

Quelques conseils pour préparer son enfant à l'entrée à l'école :

Bienvenue à l'école



L'entrée de votre enfant à l'école enfantine s'apparente à un grand voyage. Pour faciliter ce passage, votre rôle de parents est essentiel.

Voici quelques pistes à explorer :

- parler à votre enfant de la vie à l'école
- lui parler des copains qui fréquentent la même école que lui et qu'il connaît
- relater vos bons souvenirs de l'école

Votre enfant a besoin de votre accompagnement, de votre soutien et de vos encouragements lors de la rentrée, mais aussi tout au long de l'année.

Le suivi des parents au quotidien est important pour sa réussite : accompagner son enfant et l'encourager tous les jours peut faire une réelle différence.

Votre vision positive de l'école aidera votre enfant dans son parcours d'écologiste.



Un partenariat famille-école gage d'une scolarité harmonieuse !

Aide-mémoire pour les parents

- Établir des heures fixes pour le lever, le coucher et les repas
- favoriser 10 à 11 heures de sommeil par nuit et remplacer les siestes par des moments de détente
- établir une routine du matin afin de préparer le départ pour l'école
- aller régulièrement jouer dehors
- limiter le temps devant les écrans (TV, tablettes, jeux vidéo ...)
- favoriser des activités où il jouera un rôle actif
- favoriser les essais-erreurs : laisser l'enfant essayer, pratiquer, avant de l'aider, il en sera tellement fier
- lui confier des responsabilités
- ne pas hésiter à consulter le pédiatre ou un spécialiste en cas de doutes ou constats de besoins particuliers.

Un enfant
garde toujours
dans sa mémoire,
les adultes qui ont pris
le temps de jouer avec lui !



L'entrée à l'école enfantine, ça se prépare ...



Dès février ou mars :

- prendre connaissance des courriers reçus de l'administration communale ou scolaire
- encourager son autonomie
- répondre à ses questions pour le rassurer



Dès mai - juin :

- identifier les enfants qui fréquenteront la même classe ou la même école pour créer des liens
- participer aux rencontres proposées par le cercle scolaire et ne pas hésiter à poser des questions
- discuter des forces et des besoins de l'enfant avec le pédiatre, la maman de jour, l'éducatrice de la crèche ou de la maternelle



Avant la rentrée d'août :

- faire le trajet vers l'école et jouer dans la cour
- achat de fournitures pour la rentrée selon la liste établie par l'enseignant-e

Comment préparer son enfant ?

Quelques idées...

Langage



- ✦ Utiliser des mots précis
- ✦ lire ou raconter régulièrement des histoires
- ✦ enrichir son vocabulaire de mots nouveaux
- ✦ l'encourager à parler, à raconter, à faire des phrases
- ✦ prendre le temps de l'écouter
- ✦ le questionner pour améliorer la compréhension

Autonomie

Peu à peu, l'enfant s'exercera à



- ✦ S'habiller seul, mettre sa veste et fermer la fermeture éclair ...
- ✦ mettre ses souliers ou ses bottes sans aide
- ✦ manger avec des services et rester à table
- ✦ aller seul aux toilettes, s'essuyer sans aide, se rhabiller, se laver les mains
- ✦ jouer seul de courtes périodes
- ✦ vous aider dans certaines tâches de la vie quotidienne
- ✦ assumer de petites responsabilités
- ✦ le guider, mais ne pas faire pour lui

Motricité



- ✦ Fréquenter les places de jeux, jouer en forêt
- ✦ pratiquer des activités sportives au fil des saisons
- ✦ utiliser des ciseaux, des crayons et manipuler de petits objets pour bricoler
- ✦ proposer des jeux de manipulation et de construction
- ✦ jouer pour apprendre à lancer, recevoir, attraper, sauter ...

Exploration



- ✦ lui proposer des sorties, des visites
- ✦ favoriser des expériences sensorielles : promenades dans la nature (forêt, rivière, montagne, jardin ...) où il pourra écouter, voir, sentir, toucher, goûter
- ✦ l'accompagner pour qu'il connaisse son quartier
- ✦ lui montrer le trajet de l'école et le faire souvent avec lui

Attitude et affirmation de soi



- ✦ L'encourager à faire des efforts et à persévérer même si c'est difficile
- ✦ l'amener à terminer ce qu'il a entrepris et à ranger ce qu'il a utilisé
- ✦ l'amener à comprendre et à exprimer ses émotions
- ✦ lui apprendre à gérer sa frustration et sa colère
- ✦ accepter de recevoir un « non » et à respecter l'autorité de l'adulte
- ✦ être capable d'attendre son tour

Socialisation



- ✦ L'inciter à jouer avec d'autres enfants et à partager ses jeux
- ✦ lui expliquer comment demander plutôt que de prendre les choses des autres
- ✦ développer sa patience lorsqu'il n'obtient pas tout de suite ce qu'il désire
- ✦ tenir compte et respecter les choix, les avis des copains
- ✦ respecter les adultes
- ✦ utiliser des expressions polies et sociables : s'il vous plaît, merci, bonjour, au revoir ...

À l'école, l'enfant apprend à ... 	À la maison, ce qui peut aider l'enfant, c'est ... 
Travailler, se concentrer et réfléchir pendant des périodes de plus en plus longues.	Jouer à des jeux de concentration seul, avec des copains et la famille : puzzles, perles à enfiler, suivre une histoire, colorier ...
S'organiser dans son travail.	Faire une chose à la fois : quand l'enfant mange, il ne joue pas et ne regarde pas la télévision. Quand c'est le moment de partir, il laisse son jeu et se prépare.
Persévérer dans son travail, aller au bout d'une activité.	L'encourager à faire des efforts, à terminer l'activité commencée, à ranger avant de commencer autre chose.
Être autonome dans son travail.	Lui donner la responsabilité d'effectuer seul une petite tâche ménagère, dresser ou débarrasser la table, laver quelques services, arroser les plantes ...
Avoir de l'ordre et du soin dans son travail et avec son matériel.	Lui donner la responsabilité de l'ordre et du soin de sa chambre et de ses effets personnels. Voir les adultes qui soignent et rangent le matériel.
Respecter le matériel de l'école.	Prendre soin de ses jouets et de ceux des autres.
Demander de l'aide lorsqu'il ne parvient pas à effectuer une tâche ou lorsqu'il n'a pas compris.	L'encourager à appeler lorsque quelque chose ne va pas et qu'il a besoin d'aide.
Être autonome pour aller aux toilettes, s'habiller et lacer ses chaussures...	Lui apprendre à développer son autonomie en ce qui concerne les toilettes, l'habillage, les chaussures, la propreté, la douche.
Collaborer avec d'autres élèves.	Jouer avec d'autres enfants. Lui apprendre à prêter, à partager.

Respecter un horaire, la durée d'une activité, des rituels. 	Manger et aller au lit chaque jour à heures régulières. Installer quelques règles : se laver les mains avant de passer à table, la politesse, l'obéissance ... Installer quelques rituels : le réveil, les repas, la toilette, le coucher...
Développer des stratégies dans les jeux et autres activités.	L'intéresser à cuisiner, à jardiner ou bricoler avec vous... L'inviter à jouer à des jeux (de constructions, de société, poupées, voitures, etc...) Lui laisser du temps pour des activités libres qui développeront sa créativité.
Accepter de perdre dans un jeu, de se tromper, de ne pas réussir du premier coup.	L'encourager à essayer plusieurs fois, même s'il se trompe. Le féliciter pour les apprentissages et les efforts qu'il réalise, sans attendre à chaque fois la réussite.
Être patient. Attendre son tour.	Apprendre à attendre, à ne pas recevoir tout de suite. Modérer son impulsivité et l'amener à différer son désir pour lui apprendre la patience.
Respecter les autres élèves quand ils ont la parole, quand ils se trompent, quand ils sont différents.	Apprendre à respecter son tour de parole et à écouter la personne qui parle. Côtayer d'autres enfants dans son quartier ou à la place de jeux pour développer ses relations aux autres.
Développer le sens de l'effort, même quand il n'y a pas de récompense.	Le féliciter lorsqu'il rend service, lorsqu'il réalise une tâche jusqu'au bout.
Respecter les règles de vie. Accepter les remarques ou la sanction en cas de non-respect.	Lorsque les adultes posent des limites claires, lui faire comprendre : ce qui est permis et interdit. L'amener à accepter le « non » de l'adulte à gérer la frustration. 